

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01665

Numéro SIREN : 433 361 789

Nom ou dénomination : SADOURNY ET FILS

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2023 sous le numéro de dépôt 6996

SAS SADOURNY & FILS

15 Rue Fernand Forest

63540 ROMAGNAT

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

SADOURNY & FILS

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €

**15 Rue Fernand Forest
63540 ROMAGNAT**

RCS Clermont-Ferrand 433 361 789

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022

Aux Associés,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SADOURNY & FILS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans le paragraphe « Règles générales » de l'annexe des comptes annuels.

4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

6 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

7 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

7.1 Objectif de l'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

7.2 Démarche de l'audit

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

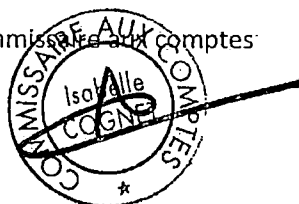
comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 mars 2023

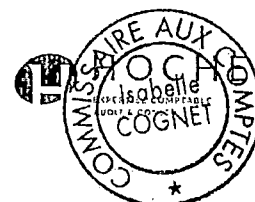
Pour la SARL A.A. ARVERNE AUDIT

Commissaire aux comptes



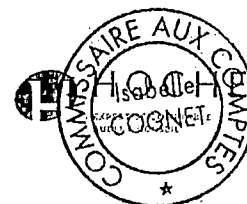
Isabelle COGNET

Commissaire aux comptes associée



Bilan Actif

		30/09/2022			30/09/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	7 072	7 072		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	18 294		18 294	18 294
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	20 752	16 279	4 473	4 954
	Autres immobilisations corporelles	77 909	52 583	25 326	19 205
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	10		10	10
	Créances rattachées à des participations	129		129	129
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 770		3 770	3 770
TOTAL (II)		127 936	75 934	52 001	46 361
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	20 775		20 775	10 760
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	12 000		12 000	
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	251 274		251 274	447 022
	Autres créances	81 030		81 030	204 587
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	51 207		51 207	27 338
	Charges constatées d'avance	5 525		5 525	3 703
	TOTAL (III)	421 811		421 811	693 409
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		549 747	75 934	473 813	739 770
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				129	129
(3) dont créances à plus d'un an					



Bilan Passif

		30/09/2022	30/09/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	483 784	483 784
	Report à nouveau	(712 506)	(459 081)
	Résultat de l'exercice	58 502	(253 425)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(115 220)	(173 722)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	333 716	388 585
	Emprunts et dettes financières divers (3)	11 964	11 942
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 117	290 640
	Dettes fiscales et sociales	71 646	205 325
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	18 703	17 000
	Produits constatés d'avance (1)	887	
	Total des dettes	589 032	913 492
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	473 813	739 770
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	58 501,98	(253 424,99)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	365 095	625 572
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	45 796	88 335
(3)	Dont emprunts participatifs		

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 473 813 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 263 259 euros et un total charges de 1 204 757 euros, dégageant ainsi un résultat de 58 502 euros.

L'exercice considéré débute le 01/10/2021 et finit le 30/09/2022.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

Observations

Bien que les capitaux soient toujours négatifs à la suite de la perte constatée sur l'exercice précédent, il a été choisi de présenter les comptes de l'exercice dans le cadre d'une continuité de l'exploitation. L'entreprise ayant identifié les foyers de pertes, les résultats excédentaires des prochains exercices les résorberont.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- § Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- § Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

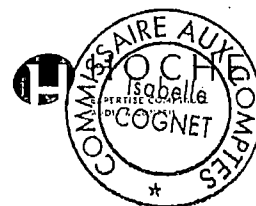
Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

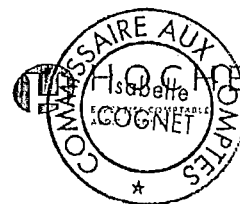
Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.



Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers ont été incorporés dans les comptes d'achat.



Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES							
	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	25 366					25 366
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 366					25 366
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	18 962		1 790			20 752
	Instal., agencement, aménagement divers	27 493					27 493
	Matériel de transport	12 873		11 500			24 373
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	26 044					26 044
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	85 371		13 290			98 661
	FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
Autres participations		139					139
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières		3 770					3 770
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		3 909					3 909
TOTAL		114 646		13 290			127 936

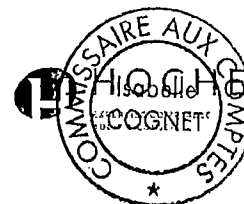
Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 072			7 072
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 072			7 072
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	14 009	2 270		16 279
Autres Instal., agencement, aménagement divers	10 288	2 560		12 848
Matériel de transport	12 873	1 504		14 377
Matériel de bureau, mobilier	24 043	1 316		25 359
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 212	7 650		68 862
TOTAL	68 284	7 650		75 934

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres Immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

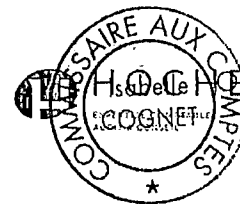
Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	1 064		1 064	
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 064		1 064	
TOTAL GENERAL		1 064		1 064	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				1 064	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Stocks et En-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières	20 775	10 760	10 015	
Autres approvisionnements				
TOTAL I	20 775	10 760	10 015	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services	12 000		12 000	
Autres				
TOTAL III	12 000		12 000	
Production stockée (Total II + Total III)			12 000	



Créances et Dettes

		30/09/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	129	129	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 770		3 770
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	251 274	251 274	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	26 128	26 128	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	50 417	50 417	
	Débiteurs divers	4 484	4 484	
	Charges constatées d'avances	5 525	5 525	
	TOTAL DES CREANCES	341 728	337 958	3 770
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	45 796	45 796		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	287 920	63 983	223 938	
	Emprunts et dettes financières divers	1 875	1 875		
	Fournisseurs et comptes rattachés	152 117	152 117		
	Personnel et comptes rattachés	21 299	21 299		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 598	35 598		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	13 092	13 092		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 657	1 657		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	10 089	10 089		
	Autres dettes	18 703	18 703		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	887	887		
	TOTAL DES DETTES	589 032	365 095	223 938	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		12 330			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		10 089			



Capital social

	30/09/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	5 000,00	10,0000	50 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	5 000,00	10,0000	50 000,00

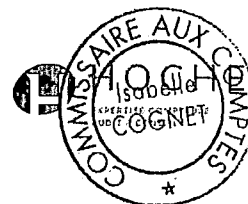
Effectif moyen

	30/09/2022	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		
	Professions intermédiaires		
	Employés	1	
	Ouvriers	14	
	TOTAL	15	



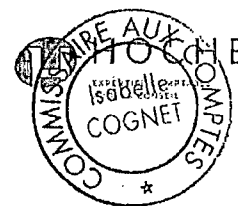
Produits à recevoir

		30/09/2022
Total des Produits à recevoir		6 953
Autres créances clients		2 469
Clients - factures à établir	2 469	
Autres créances		4 484
Fournisseurs - rrr à obtenir	4 484	



Charges à payer

30/09/2022		
Total des Charges à payer		19 169
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 595
Fourn.fact.non parvenues	15 595	
Dettes fiscales et sociales		1 871
Org.soc.ch. à payer	70	
Taxe apprentissage	230	
Etat charges à payer	1 572	
Autres dettes		1 703
Clients -avoir à établir	1 703	



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/09/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		5 525	5 525
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			5 525

SADOURNY ET FILS
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 15 Rue Fernand Forest, 63540 ROMAGNAT
433 361 789 RCS CLERMONT FERRAND

PROCURATION

Je soussigné(e) Monsieur Cédric SADOURNY,
Demeurant 4 Rue Jacques Prévert Saulzet le Chaud 63540 ROMAGNAT
Gérant de la société FINANCIERE SADOURNY, Société à responsabilité limitée Présidente de la
société SADOURNY ET FILS,

Donne par les présentes pouvoir à

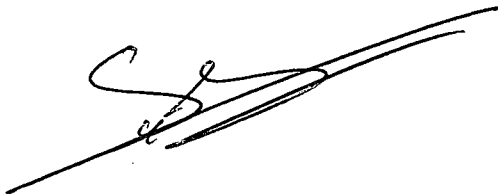
SARL HOCHÉ ET ASSOCIÉS CLERMONT-FD
2, allée Alan Turing
63170 AUBIERE
434 121 737 RCS CLERMONT-FERRAND

De, pour moi et en mon nom, procéder auprès du guichet unique électronique des formalités
d'entreprises, du guichet-entreprises ou d'Infogreffe à toutes formalités, dépôts, demandes
d'immatriculation, modifications et radiations concernant ladite société,

En conséquence, faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes
sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et en général faire
tout ce qui sera utile et nécessaire.

Fait à ROMAGNAT
Le 31 mars 2023

Cédric SADOURNY
Société FINANCIERE SADOURNY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Sadourny', written over a horizontal line.



SADOURNY ET FILS
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 15 Rue Fernand Forest, 63540 ROMAGNAT
433 361 789 RCS CLERMONT FERRAND

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 mars 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 58 502 euros de la manière suivante :

Au compte de report à nouveau 58 502 euros

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée sur les trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Cédric SADOURNY
Société FINANCIERE SADOURNY